

LA FEUILLE D'ORME



Bulletin municipal de la commune des Ulmes

N°11 printemps 2011

L'éditorial du maire

Comme vous avez pu le remarquer des travaux de recherche archéologique sont en cours sur le futur trajet de la 2x2 voies "Saumur Doué-la-Fontaine", ils se sont révélés intéressants car plusieurs tombes ainsi que les traces d'une ferme ont été découvertes datant (estimation) du X^{ème} siècle. Ces recherches devraient durer environ 6 mois et seront suivies par la construction de l'échangeur du Moulin Cassé début 2011.

Lors de vos promenades vous pourrez constater que le lavoir de la Petite Fontaine a été nettoyé de sa mousse verte et de ses pierres par les services communaux lui redonnant une seconde jeunesse, en espérant que ce lieu convivial soit respecté de tous.

Concernant le cimetière, je voudrais rappeler que pour être inhumé dans la tombe de ses parents ou grands-parents il faut que la mention "et sa famille" soit inscrite sur l'acte de concession et que dans le cas d'une concession familiale seuls les héritiers de sang (ascendants et descendants directs) peuvent y être inhumés. Si vous avez un doute sur votre situation, contactez la mairie pour la clarifier.

Demain débutent les élections cantonales pour lesquelles des professions de foi ont été distribuées dans les boîtes à lettres et comme vous avez pu le remarquer sur celle de Jean-Pierre POHU, je suis en photo avec les maires qui le soutiennent. Aussi je tenais à préciser que c'est l'homme avec qui je travaille depuis 3 ans sur la construction de la Communauté de Communes que je soutiens et en aucun cas un parti politique quelconque car je suis sans étiquette politique et le resterai.

Un dernier mot de soutien pour le peuple japonais qui vit actuellement une effroyable épreuve. Ayons une pensée solidaire et espérons ne jamais nous trouver confrontés à pareille catastrophe.

Didier GUILLAUME

Dates à retenir

- Ouverture de la pêche à l'étang communal des Chenevreaux rue du Lavoir le samedi 16 avril 2011. Les cartes sont disponibles auprès de M. JOLY, 5 rue du Mousseau et de M. PLANTON, 16 clos de la Maligny. Cartes annuelles: 20€; 10€ pour les enfants. Une carte à la journée est proposée à 3€.
- Vide-grenier de l'Association des Parents d'Elèves le dimanche 8 mai au terrain du Tertre à MARSON.
- Assemblée Générale de Familles Rurales le mardi 24 mai à 20H à la salle des fêtes du Mousseau. Présentation du centre de loisirs par le nouveau directeur avec possibilité de retirer les dossiers d'inscription. Inscriptions le mercredi 8 juin de 17H à 19H et le samedi 18 juin de 10H à 12H, salle du Conseil Municipal.
- Randonnée pédestre ouverte à tous, organisée par l'Association Familles Rurales, le dimanche 29 mai sur la commune des Ulmes et ses environs. Inscription de 3€ par personne sur place (gratuit -10ans). Parcours de 8, 13 et 16km. Départs de 8H30 à 10H sur le terrain de loisirs de la Maligny.
- Vide-grenier du Comité des Fêtes le dimanche 12 juin sur le terrain de loisirs de la Maligny. Réservations auprès de M. Jean-Pierre PORTIER au 02 41 67 06 23.
- L'association Familles Rurales organise une soirée humoristique intitulée "Lait temps maudernes" de Jean PIEPIE le samedi 5 novembre 2011, à la salle de la Maligny, à partir de 20H30. Réservez votre soirée.

Le point sur l'Etat Civil en hiver

- ✚ Deux Ulmois nous ont quittés
Madame Simone OUVRARD, décédée le 15 janvier 2011 à l'âge de 96 ans.
Monsieur Jacques JOURDAIN, décédé le 16 mars 2011 à l'âge de 65 ans.
- ✚ Une Ulmoise est arrivée
Emy CUREAUDEAU, née le 13 mars 2011.

Les réalisations effectuées cet hiver

- ❖ Remplacement du chauffe-eau de la cantine.
- ❖ Installation d'un nouveau volet roulant au salon de coiffure.
- ❖ Remplacement de la porte d'entrée de la location communale sise 25 rue du Prieuré.
- ❖ Remise à neuf du chéneau sur la toiture de la salle des fêtes du Mousseau.
- ❖ Evacuation des boues de la station d'épuration.

...et programmées prochainement

- Construction d'un chenil d'attente de 2 box.
- Nettoyage de la station d'épuration.
- Lancement du projet d'extension du lotissement du "Clos de la Maligny".

Au sujet des associations communales

✓ FAMILLES RURALES

L'association envisage une activité cartonnage pour fabrication de petits meubles en carton (table de chevet, guéridon...) pour adolescents et adultes.

Si vous êtes intéressés, contactez Ingrid ROLAND tél : 02 41 38 54 35.

✓ COMITE DES FÊTES (modification du bureau)

Président: M. Jean-Pierre PORTIER

Vice-président: M. Michel DRUGEON

Trésorier: M. Jérôme HALBERT

Trésorier-adjoint: M. Jean-Jacques POUPIN

Secrétaire: M. Michel GUIBERTEAU

Secrétaire adjointe: M^{me} Claudette POUPIN

Informations diverses

- Nous vous informons de l'ouverture d'un cabinet d'infirmières libérales sur la commune de Distré depuis le 15 Février 2011, par Mme NIVELLE Sarah et Mme BOURSIN Sandra (habitantes des Ulmes). Vous pouvez les contacter au 02 41.40 41 54.
- Notre petite église romane qui fut parfaitement restaurée il y a une quinzaine d'années est la fierté de notre village, et tous ceux qui en franchissent le seuil pour une cérémonie de sépulture, de mariage, ou lors de la célébration annuelle des Rameaux, apprécient de la trouver propre et accueillante. C'est pourquoi chaque printemps, une petite équipe s'y donne rendez-vous avec aspirateurs et torchons... Seulement voilà: La moyenne d'âge de cette équipe est actuellement de...74 ans!
Le prochain rendez-vous est fixé au samedi 9 avril à partir de 9H30, si la poussière et les toiles d'araignées ne font pas peur aux bonnes volontés, qu'elles veuillent bien se faire connaître auprès de Mme HUBERT (02 41 67 00 01) ou de Mme HUPONT (02 41 67 03 06). Merci.

La malle à jouer

Planning d'activités pour le printemps:

DATE	THEME	ACTIVITES
Mercredi 23 mars	La nature fait marcher les sens	Kim toucher, Kim goût, Kim odeur, Kim ouïe
Mercredi 27 avril	Chasse aux œufs	Grande chasse aux œufs
Mercredi 25 mai	Jeux extérieurs	Jeux surdimensionnés

La Mairie des Ulmes à votre service

	Ouverture Secrétariat	Permanences
Lundi	17H - 18H	Jean-Yves PILLIER (1 ^{er} adjoint) de 16H à 18H
Mardi	14H30 - 18H	Didier GUILLAUME (Maire) de 17H à 18H
Mercredi	14H - 16H	D. GUILLAUME de 9H30 à 11H30 sur rendez-vous
Jeudi	FERME	
Vendredi	9H30 - 12H30	Alain DAVASE (2 ^{ème} adjoint) de 9H30 à 12H30
Samedi	FERME	

Téléphone du secrétariat: 02 41 67 00 40 – Fax: 02.41.67.85.53

Courriel: mairie.lesulmes49@wanadoo.fr

Site internet: www.lesulmes.mairie49.fr

La Société "Aux Amis Réunis" vous informe

L'assemblée générale 2011 s'est tenue dans ses locaux le dimanche 23 janvier 2011.

Le Conseil d'Administration, sans changement cette année, a soumis l'adhésion de 8 nouveaux sociétaires parrainés qui ont tous été élus par l'assemblée.

Le Président et le responsable de la commission des jeux ont fait le bilan des activités de l'année écoulée et rapporté le bon déroulement d'un grand challenge de boule de fort organisé **pour la première fois aux Ulmes**, et qui a transformé la vie de la cité pendant cinq mois.

Ce Challenge dénommé « TROPHEE OUEST » s'est joué par équipes de 3 joueurs et s'est déroulé d'octobre 2010 à février 2011, avec la participation de 120 équipes venues de tout l'ouest s'étendant de BLOIS à St NAZAIRE.

Il est bon de signaler qu'une équipe de 3 jeunes de la commune (de 14 à 17 ans) s'y est fort bien comportée, puisqu'elle n'a été éliminée qu'à l'issue du 3^{ème} tour des parties.

Ce challenge a vu son épilogue avec la finale qui s'est déroulée le samedi 26 février, en présence de Jean Yves PILLIER 1^{er} Adjoint, remplaçant M. le Maire empêché, et avec la participation importante de Sylvie et Pierre (Impress-Flock) dont l'entreprise installée au Moulin Cassé, est bien connue dans tout l'ouest de la France.

A signaler aussi que la réussite d'un tel challenge a reposé sur la participation importante d'un bon nombre de sociétaires qui s'y sont fortement impliqués à tour de rôle.

Nous profitons de cette occasion pour rappeler que les sociétaires peuvent inviter des parents ou des amis afin de faire connaître davantage la Société et de la faire vivre, soit en participant aux jeux ou simplement en échangeant autour d'un verre (le bar est aussi pourvu de boissons non alcoolisées, ces dernières étant à consommer sans modération).

Programme pour les mois à venir :

- BOULE DE FORT

Un challenge : 1 sociétaire-2 invités se déroule actuellement (30 équipes), la finale est prévue le samedi 30 avril à 15 heures.

Un challenge des couples est prévu en septembre.

- **Concours de belote** - (1 sociétaire-1 invité) : 16 avril, début 14 heures (à la société).
- ouvert à tous, 03 décembre à la salle du Mousseau à partir de 20 heures.
- **Concours de palets** - (ouvert à tous) terrain de loisirs de La Maligny : 21 mai 2010.

Pour tout renseignement complémentaire s'adresser à :

Gaby HUBERT : 02 41 67 53 50 – 06 71 05 01 83 ou Christophe BRETON 06 08 13 77 49.



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

Panneau conforme à l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral n°2010-239 du 15 juin 2010
Arrêté préfectoral et panneau disponibles sur <http://www.maine-et-loire.cref.gouv.fr/>

Plus de 20 substances chimiques (herbicides, insecticides, fongicides) contaminent régulièrement nos cours d'eau et nos nappes



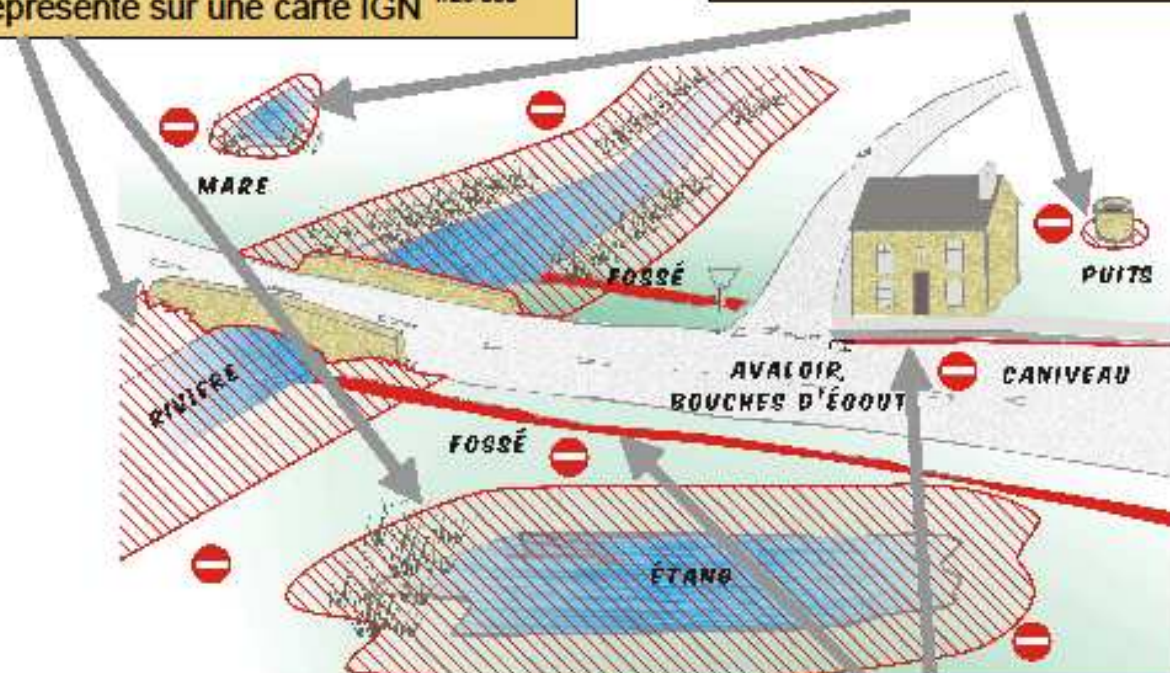
Protégeons notre santé et l'environnement !

NE TRAITÉZ PAS A PROXIMITÉ DE L'EAU !

L'application des produits phytosanitaires (DESHÉRBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES) y est interdite :

à moins de 5 mètres (*) (**)
d'un cours d'eau ou d'un point d'eau
(fleuves, rivières, ruisseau, étang...)
représenté sur une carte IGN 1/25 000

à moins d'1 mètre (*)
des autres points d'eau
(mares, sources, puits et forages)



(*) Consultez attentivement l'étiquette et respectez les mentions du type : « ne pas traiter à moins de X mètres d'un cours d'eau », car ces distances peuvent être supérieures pour certains produits.

(**) Cette distance est de 6 mètres pour les agriculteurs soumis au respect des Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE)

Aucune application
sur les fossés, collecteurs et bassins de rétention d'eaux pluviales, même à sec,

Le traitement des caniveaux, des avaloirs et des bouches d'égouts est également interdit.

Tous les utilisateurs de produits phytosanitaires sont concernés : collectivités, particuliers, agriculteurs et entrepreneurs

peines encourues : jusqu'à 75 000 € d'amende et 2 ans d'emprisonnement